



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8331<sup>e</sup>** séance

Lundi 27 août 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord )
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M <sup>me</sup> Cordova Soria
	Chine . . . . .	M. Lie Cheng
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Volgarev
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 7 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/762)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Lettre datée du 7 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/762)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo; et M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, porte-parole de l'organisation Rien Sans Les Femmes.

M<sup>me</sup> Zerrougui et M<sup>me</sup> Lwashiga Furaha participent à la présente séance par visioconférence depuis Kinshasa, et Mgr Utambi y participe par visioconférence depuis Kisangani.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/762, qui contient une lettre datée du 7 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je tiens à rappeler à tous les intervenants que nous sommes certes très heureux de les entendre aujourd'hui, mais que nous leur saurions gré de respecter les limites de temps qui leur sont imparties.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Zerrougui.

**M<sup>me</sup> Zerrougui** : Je remercie le Conseil de sécurité de l'opportunité qui m'est offerte de l'entretenir sur la situation en République démocratique du Congo, et notamment des derniers développements relatifs au processus électoral en cours dans ce pays.

Comme je l'ai déjà rapporté devant le Conseil (voir S/PV.8318), alors que les préparations se

poursuivent en vue de la tenue des prochaines élections présidentielle et législatives nationales et provinciales, des progrès tangibles ont été enregistrés pour respecter les étapes critiques inscrites dans le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). L'ensemble des partis politiques et groupements, de la majorité présidentielle et de l'opposition, ont déposé des candidatures pour les trois scrutins dans les délais prévus par le calendrier, ce qui constitue une étape importante sur le chemin menant à la tenue des élections le 23 décembre prochain. Cette phase de dépôt des candidatures aux élections présidentielle et législatives a été marquée par plusieurs événements qui méritent d'être soulignés.

En premier lieu, le Président Kabila a respecté son engagement de ne pas se présenter pour un troisième mandat. Emmanuel Ramazani Shadary a été désigné candidat unique de la majorité présidentielle sous la bannière du Front commun pour le Congo.

Deuxièmement, le Président de la plateforme Ensemble pour le changement, Moïse Katumbi, n'a pas été en mesure de soumettre sa candidature comme il le souhaitait, n'ayant pas pu rentrer en République démocratique du Congo avant la date limite du 8 août. Diverses réactions s'en sont suivies, allant de la saisine du Conseil d'État par les avocats de M. Katumbi aux demandes des leaders de l'opposition, de la Conférence épiscopale nationale du Congo et du Président du Sénat d'autoriser sa candidature.

Troisièmement, selon la liste provisoire publiée par la CENI le 24 août, six des 25 candidats à l'élection présidentielle ont été disqualifiés pour des motifs variés, dont la perte de nationalité d'origine, le conflit d'intérêts et une condamnation pour subornation de témoin. Il s'agit du sénateur Jean-Pierre Bemba, de trois anciens Premiers Ministres, Adolphe Muzito, Antoine Gizenga et Samy Badibanga, ainsi que de Jean-Paul Moka-Ngolo et de Marie-Josée Ifoku.

Enfin, il faut noter que, malgré les critères jugés plus contraignants contenus dans la loi électorale révisée, un nombre élevé de candidatures a été enregistré. En effet, selon la liste définitive publiée par la CENI, 19 640 candidats ont été retenus pour les législatives provinciales, alors que les listes provisoires font état de 19 candidats pour la présidentielle et de 15 222 candidatures déclarées recevables sur les 15 505 reçues pour les législatives nationales.

La proportion des candidatures féminines n'a pas évolué depuis 2011, en demeurant aux environs de 12 % du total, soit 2 318 pour les provinciales, 1 784 pour les législatives nationales et aucune pour la présidentielle, suite à l'invalidation par la CENI de la candidature de la seule femme.

Conformément à son mandat, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) continue d'apporter une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante pour l'organisation des élections. La Mission se tient également prête à fournir un soutien logistique au processus au cas où la Commission électorale nationale indépendante lui en ferait la demande. Comme cela a été rapporté au Conseil lors de mes interventions précédentes, la Commission électorale nationale indépendante et les autorités congolaises ont indiqué à plusieurs reprises qu'un tel soutien logistique ne serait pas sollicité et que la République démocratique du Congo souhaitait organiser les élections sans appui extérieur, qu'il soit logistique ou financier.

En dépit des progrès réalisés et des assurances du Gouvernement et de la Commission électorale nationale indépendante sur la tenue des élections le 23 décembre prochain, la période qui s'annonce sera marquée par des contestations et d'intenses consultations politiques. La publication de la liste provisoire des candidats aux élections présidentielle et législatives a suscité des contestations et des questionnements au sein de la classe politique et de la société congolaises. Il est, entre autres choses, reproché à la Commission électorale nationale indépendante d'avoir outrepassé ses prérogatives en excluant des candidatures sur la base d'interprétations de la loi électorale, ce qui, selon les concernés, relève de la compétence exclusive de la Cour constitutionnelle. La période de contentieux est en cours et il est prévu que les listes définitives des candidats soient publiées le 19 septembre après l'examen des recours par la Cour constitutionnelle.

L'absence de consensus sur l'utilisation de la machine à voter et la non-publication de la liste définitive du fichier électoral demeurent également deux sujets de discorde majeurs entre les différentes parties prenantes. Je ne peux qu'encourager ces mêmes parties à s'appuyer sur la démarche constructive qui a été la leur lors de la période de dépôt des candidatures afin de poursuivre le dialogue sur ces questions et d'aplanir leurs divergences. Je reste bien évidemment déterminée à poursuivre ma

mission de bons offices afin de trouver des solutions qui permettent d'instaurer un climat de confiance nécessaire à la tenue d'élections apaisées et inclusives.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

La perception de la crédibilité du processus électoral demeure une source de vives préoccupations. Le processus d'examen et de contestation en cours, en particulier pour ce qui est des candidats à la présidence, au sein de la Cour constitutionnelle, sera essentiel pour garantir la légitimité des élections à venir. L'absence de confiance dans la Commission électorale nationale indépendante ou dans les décisions de la Cour constitutionnelle ou le sentiment qu'elles ne sont pas crédibles ne ferait qu'exacerber les tensions liées à ce processus. Toute impression que la Commission électorale nationale indépendante aurait outrepassé ses pouvoirs dans son interprétation de la loi électorale pour déterminer si les candidats aux élections remplissent les conditions voulues ne ferait que saper la confiance dans le processus dans son ensemble. Nous espérons que les décisions de la Cour constitutionnelle contribueront à lever toute ambiguïté et à instaurer la confiance. La stricte application de la Constitution et de la loi électorale est donc essentielle pour pouvoir aller de l'avant.

Il faut faire de la participation véritable d'un plus grand nombre de femmes au processus électoral une priorité pour que la résolution 1325 (2000) ait tout sens dans le contexte politique actuel de la République démocratique du Congo et pour que les femmes puissent jouer un rôle dans les nouveaux gouvernements et assemblées législatives, comme le prévoit cette résolution. À cet égard, il importe d'appuyer les candidates qui se présenteront aux élections et de veiller à ce que les femmes puissent voter librement et en toute sécurité le jour du scrutin.

Les cas persistants de répression et d'intimidation qui visent les militants politiques et les défenseurs des droits de l'homme dans certaines provinces, ainsi que d'autres mesures visant à restreindre l'espace politique, n'inspirent pas confiance. C'est pourquoi je continue d'appeler à la levée de l'interdiction générale des manifestations publiques et au respect de la liberté d'expression et de réunion pacifique, qui sont essentielles pour que des progrès significatifs soient accomplis dans la perspective des élections.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo à l'approche des

élections. Les activités des groupes armés, des Maï-Maï et des milices peuvent avoir une incidence à la fois sur les derniers préparatifs des élections et sur le jour même des élections. Tout en gardant à l'esprit que la sécurité des élections demeure au premier chef la responsabilité du Gouvernement, la MONUSCO entend mettre tout en œuvre dans tous ses domaines d'activité pour appuyer les efforts des autorités de la République démocratique du Congo visant à prévenir et à enrayer les activités de ces groupes.

À moins de quatre mois de la tenue des élections, il est clair que la confiance et le consensus nécessaires en ce qui concerne des questions clefs font toujours défaut. Il est également impératif de garantir systématiquement le respect des droits et des libertés fondamentaux sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, pour permettre à tous les citoyens congolais de participer librement et équitablement à toutes les étapes du processus électoral. Entraver l'engagement et la participation politiques prévus par la Constitution congolaise risque de compromettre le caractère pacifique et la crédibilité des élections.

*(l'oratrice reprend en français)*

C'est dans ce contexte que je réitère mon appel à toutes les parties prenantes, notamment aux autorités congolaises, à faire en sorte que les élections du 23 décembre prochain soient crédibles et paisibles en vue de permettre la première transition pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, qui constitue une étape essentielle sur la voie de la stabilité et du développement du pays.

Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer que la MONUSCO est préparée et reste disponible pour fournir, en cas de besoin, l'appui nécessaire à ces élections.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Zerrougui de son exposé et de son offre d'appui aux élections au nom de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à Mgr Utembi.

**Mgr Utembi** : La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) remercie très sincèrement la Présidente du Conseil de sécurité pour l'avoir invitée à présenter un exposé aux membres du Conseil sur l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo. Ce geste de haute portée

témoigne de la confiance du Conseil de sécurité envers la Conférence épiscopale nationale du Congo. La CENCO a accueilli avec joie cette invitation à prendre part à ce rendez-vous, qui, du reste, est très important pour le pays dans sa recherche d'une sortie pacifique de la crise socio-politique dans laquelle il se trouve depuis 2016. Et c'est le cœur joyeux que la CENCO prend la parole pour renseigner les membres du Conseil de sécurité sur l'évolution du processus électoral en cours dans notre pays.

La CENCO a pris acte du pas significatif déjà accompli dans le processus électoral, à savoir le dépôt de candidatures aux élections présidentielle et législatives. Dans l'ensemble, le dépôt de candidatures s'est déroulé dans un climat apaisé et dans un esprit patriotique, à l'exception du cas de M. Moïse Katumbi pour lequel nous rappelons au Gouvernement le respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

La désignation pour l'élection présidentielle du candidat de la majorité présidentielle en est un autre pas positif. La CENCO félicite le Président de la République, la Commission électorale nationale indépendante, les acteurs politiques et le peuple congolais dans son ensemble pour avoir contribué à franchir avec succès cette étape qui amorce l'appartenance pacifique au sommet de l'État.

L'engagement du Gouvernement à financer le processus électoral. La CENCO encourage le Gouvernement à poursuivre le financement jusqu'au bout dans un rythme qui garantira la tenue effective des élections le 23 décembre 2018. Cependant, la joie présente aura été illusoire et éphémère si le processus électoral en cours n'aboutit pas à l'organisation d'élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées, car les élections biaisées nous maintiendront dans la crise. Ce risque est latent si l'on ne prend pas en compte les préoccupations ci-après : primo, la non-clarification de la situation des millions de personnes enregistrées sans empreintes digitales; segundo, le manque de consensus sur l'utilisation ou non de la machine à voter; et tertio, le non-parachèvement d'importantes mesures de décrispation politique prévu dans l'Accord de la Saint-Sylvestre.

De ce fait, la CENCO réitère les recommandations suivantes à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et au Gouvernement.

La première recommandation est la publication le plus tôt possible des listes provisoires des personnes

enregistrées afin de rassurer le peuple congolais de l'effectivité des personnes réellement enregistrées sans empreintes digitales.

La deuxième recommandation est la recherche d'un consensus sur l'utilisation ou de la machine à voter en favorisant les concertations tripartites entre la CENI, la majorité présidentielle, désormais appelée Front commun pour le Congo, et l'opposition, autour des experts nationaux et internationaux.

La troisième recommandation porte sur le parachèvement de la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre, notamment en appliquant le reste des mesures de décrispation visant à empêcher l'interprétation des lois et la manipulation de la justice dans le but d'exclure de façon arbitraire certains candidats de la compétition électorale. Des élections non inclusives constitueront un préjudice au processus de pacification du pays.

La quatrième recommandation porte sur la facilitation de l'observation des élections aux organisations nationales et internationales qui en ont la compétence et qui expriment le vœu de participer au rendez-vous électoral du 23 décembre 2018, ce qui est une preuve que l'on n'a rien à cacher tout au long de ce processus. La crédibilité des élections dépend énormément de l'observation de ces élections par des groupes nationaux et internationaux intéressés.

La CENCO entend contribuer à l'observation des prochaines élections. Elle envisage de déployer 1026 observateurs à long terme et 40000 observateurs à court terme. Elle compte sur l'engagement de la CENI pour accréditer tous ces observateurs qui seront bien formés et pour faciliter cet important travail qui contribuera sans doute à l'apaisement du climat post-électoral.

La CENCO compte beaucoup sur l'implication et l'engagement de la communauté internationale, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour aider la République démocratique du Congo à sortir pacifiquement de la crise par le respect des clauses de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie Mgr Utambi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Furaha.

**M<sup>me</sup> Furaha** : Nous voudrions remercier le Conseil pour cette opportunité offerte aux femmes de la République démocratique du Congo, ce qui prouve combien le Conseil de sécurité tient à la place de la femme et à sa participation dans la gestion de la chose publique. Nous remercions également les différents partenaires tels que le Ministère du développement international, le National Democratic Institute et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui nous ont toujours accompagnés pour que cette activité puisse être réalisé.

Nous sommes ici pour parler au Conseil de la participation des femmes congolaises au processus électoral et des rôles que ces dernières ont joués. Nous prenons d'abord comme repères les élections de 2006 où les femmes congolaises se sont fortement mobilisées comme électrices, candidates, observatrices et témoins avec beaucoup d'espoir dans ces élections pour une République démocratique paisible, développée avec une gouvernance inclusive et participative. D'ailleurs, on a noté 52 % des femmes enregistrées. Malgré le nombre réduit de femmes candidates – moins de 15 % – et leur faible élection avec le même pourcentage, il faut remarquer que l'essentiel était d'abord la prise de conscience des femmes qui ont vu une grande opportunité d'exercer leurs droits civiques et citoyens en tant qu'électrices, candidates, observatrices et témoins.

Les parties prenantes nationales et internationales ont joué un rôle important dans cette mobilisation des femmes. La communauté internationale à travers la MONUSCO a joué un rôle prépondérant dans l'organisation et la tenue de ces élections. La non-organisation des élections locales et municipales qui était supposée être une opportunité pour les femmes est devenue un moyen de découragement. Les femmes ont voté plus pour les hommes, et leur analphabétisme a impacté négativement leur choix.

Durant la période de 2011 à 2018, l'on a noté une réelle baisse de la motivation des citoyens et des citoyennes, en particulier les femmes politiques et potentielles candidates. La raison de cette démotivation se trouve déjà dans différentes raisons, les us et coutumes, les moyens financiers, les raisons politiques, etc. La carte d'électeur jouant un rôle de cartes d'identité, plusieurs femmes se sont enregistrées pour posséder une identité, mais pas réellement pour aller voter, ce qui a une certaine répercussion sur les candidatures féminines.

La révision de la Constitution en 2010 et la non-organisation des élections de 2016 ont créé une certaine impasse et une crise politique et des débats autour de la légitimité du Président Joseph Kabila, ainsi que de l'Assemblée et du Sénat. Cela a conduit à des initiatives de paix pour dénouer la crise – concertations, Accord de la Saint-Sylvestre – où l'on a noté malheureusement une faible représentation des femmes : 18 % dans le dialogue organisé par l'Union africaine, et trois femmes sur 32 dans le dialogue au niveau de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Il est à noter que durant ces processus précités, les candidatures de femmes sont restées en dessous de 15 %.

L'objectif du mouvement Rien Sans Les Femmes étant la représentation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux en République démocratique du Congo, l'une des premières actions du mouvement était d'adresser une pétition contenant 207 315 signatures au Parlement national pour demander de rendre contraignante la candidature des femmes sur les listes électorales, conformément à l'article 14 de la Constitution sur la parité. Malheureusement, la réponse de l'Assemblée nationale n'a pas été encourageante, ce qui a eu pour conséquence la faible présence des femmes sur les listes électorales et leur adhésion à la dernière minute à d'autres partis politiques qui les acceptent mais ne garantissent pas leur élection.

On observe également la faible démocratisation des partis politiques et l'incapacité de former une élite politique capable de relever le défi lié à la gouvernance participative et inclusive; la non-application de la loi sur le financement des partis politiques; et des assemblées provinciales et nationales comptant moins de 15 % de femmes depuis 2006. Malgré les compétences de certaines femmes politiques et candidates, la majorité de la société congolaise est encore réticente à voter pour des femmes. Il y a également peu de ressources financières pour les cautions et campagnes électorales, un appui insuffisant à la mobilisation des électeurs autour de l'élection de femmes et une faible familiarisation des femmes avec la machine à voter. À cela s'ajoutent des défis et des craintes liés à la tenue d'élections démocratiques transparentes, libres et apaisées en 2018.

On note d'abord au niveau du partenariat entre la République démocratique du Congo et la communauté internationale que le Gouvernement a déclaré que, je cite, « nous ne voulons plus revivre les expériences

du passé où ceux qui apportent des financements ont tendance à vouloir orienter l'issue des élections ».

Cette citation constitue une grande source de préoccupation pour la population congolaise, car le refus de financements externes pour la République démocratique du Congo n'est pas un signe de quiétude. Nous sommes également préoccupés par le risque de voir refusée l'accréditation des observateurs internationaux et même nationaux, selon les cas, ainsi que par la mobilisation des partenaires internationaux pour ces élections.

S'agissant des défis liés à la paix et à la sécurité, il y a des craintes concernant la volonté de la République démocratique du Congo de garantir la sécurité nationale des élections, de prévenir les violences basées sur le genre avant, pendant et après les élections, ainsi que d'assurer des élections libres, transparentes et apaisées afin de garantir l'acceptation des résultats. Notons aussi que le manque de consensus sur l'utilisation de la machine à voter et le débat autour de l'audit du fichier électoral restent des éléments perturbateurs. Il sied de souligner la nécessité d'un accompagnement spécifique des femmes candidates. Au vu de ce contexte, nous formulons les recommandations suivantes.

À nos partenaires au sein du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, nous recommandons de pousser le Gouvernement congolais à garantir la tenue effective d'élections libres, transparentes, démocratiques, inclusives et apaisées en tenant compte de la résolution 1325 (2000); d'amener le Gouvernement congolais à comprendre l'importance de l'appui de la communauté internationale dans l'organisation des élections et la crédibilisation de ces dernières, ainsi que la prévention de violences électorales; de réactiver le rôle logistique et sécuritaire de la MONUSCO; de persuader également les partis politiques de la majorité et de l'opposition de la nécessité d'une tenue effective des élections.

Aux partenaires internationaux, nous recommandons d'appuyer le mouvement Rien Sans Les Femmes et d'autres acteurs de la société civile pour plus de mobilisation autour de la participation des femmes dans les instances de prise de décision et plus particulièrement, leur élection; d'appuyer financièrement la sensibilisation civique et électorale, ainsi la formation des observateurs et observatrices pour les prochaines élections.

Au Gouvernement congolais, nous recommandons de rassurer le peuple congolais de la tenue effective des élections de décembre 2018, ainsi que des prochaines élections municipales et locales; de mettre à profit les partenariats externes pour relever les défis logistiques et sécuritaires; de garantir la sécurité des femmes avant, pendant et après les élections pour éviter que le pays ne sombre dans le chaos; d'appliquer la loi sur le financement des partis politiques et de mettre en place les deux organes qu'elle prévoit, à savoir le Comité interministériel et le Conseil national genre et parité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Furaha de son exposé fort utile.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie mes amis de la délégation française de m'avoir permis de prendre la parole, étant donné que je dois partir plus tôt. Je remercie les intervenants d'avoir fait le point pour les membres du Conseil de sécurité sur les préparatifs des élections en République démocratique du Congo. Je tiens tout particulièrement à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance très importante et opportune, car le temps commence à manquer.

Aujourd'hui, la République démocratique du Congo est à 118 jours des élections. Cela laisse moins de quatre mois au Gouvernement pour terminer d'organiser des élections libres, régulières et crédibles. Heureusement, nous avons déjà franchi un jalon important. Le Président Kabila n'a pas annoncé sa candidature à l'élection présidentielle avant la date limite, ce qui garantit qu'il ne peut légalement pas se présenter à sa réélection ni légitimement exercer les fonctions de Président après janvier 2019. Les États-Unis se félicitent de l'annonce faite par le Président Kabila selon laquelle il ne briguera pas de troisième mandat. C'est là une étape importante pour parvenir à une transition pacifique du pouvoir. L'histoire jugera favorablement la décision du Président Kabila si elle aboutit à des élections libres, régulières et crédibles qui se traduisent par une démocratie durable pour le peuple congolais – un héritage dont nous espérons qu'il pourra se prévaloir dans les mois à venir.

Tout en saluant les progrès accomplis, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les signaux d'alerte ni les questions qui demeurent sans réponse. À moins de quatre mois des élections, comment la Commission électorale nationale indépendante (CENI)

va-t-elle transporter le matériel électoral vers plus de 90 000 bureaux de vote? Y aura-t-il suffisamment de machines à voter ou les autorités vont-elles prolonger le scrutin de plusieurs jours, voire semaines? Les autorités peuvent-elles recharger les machines à voter dont la batterie a une durée de vie de 12 heures seulement? Les organisateurs de l'élection ont-ils dûment testé les machines? Est-ce que les électeurs, dont beaucoup n'ont jamais utilisé un écran tactile, sauront comment les utiliser? Les organisateurs préparent-ils des bulletins de vote en papier au cas où les machines à voter ne fonctionneraient pas? Autant de questions qui sont synonymes de problèmes, mais il y a aussi des solutions.

Les autorités congolaises doivent permettre à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de fournir un appui logistique et en matière de transports. La MONUSCO dispose des moyens nécessaires et est prête à les déployer. Les autorités congolaises doivent également permettre aux électeurs d'utiliser des bulletins en papier. C'est une méthode de vote fiable, éprouvée, transparente et facile à utiliser. La République démocratique du Congo peut et doit utiliser les mêmes méthodes que celles qu'elle a employées avec succès en 2006 et en 2011, notamment avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Les bulletins de vote sur papier avaient été assez bons pour faire élire le Président Kabila, et ils devraient être un moyen tout aussi sûr d'élire son successeur.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Président Kabila l'année dernière. S'il était ici aujourd'hui, je lui dirais qu'il est certes admirable que le Gouvernement de la République démocratique du Congo veuille financer par lui-même et prendre en charge les élections, mais est-ce faisable? Est-ce réaliste? Est-ce même nécessaire? Le fait que la CENI accepte l'appui logistique de la MONUSCO n'est pas une insulte à la souveraineté de la République démocratique du Congo. Au lieu de cela, la République démocratique du Congo gaspille des ressources précieuses pour acheter des capacités dont elle dispose déjà.

Pendant ce temps, mon gouvernement et d'autres consacrent des dizaines de millions de dollars à l'aide humanitaire pour sauver des vies dans le pays. Nous sommes perplexes devant le refus du Président Kabila et de la CENI d'accepter une assistance. Nous respectons la République démocratique du Congo en tant qu'État souverain, Membre de l'ONU, mais il y a pour le moins matière à s'interroger lorsque le Gouvernement

congolais refuse l'aide qui permettrait de garantir la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, alors qu'il continue d'accepter l'aide humanitaire que nous sommes si nombreux à continuer de lui fournir.

D'autres éléments viennent s'ajouter à nos soupçons. Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la CENI, annoncée le 24 août, de disqualifier plusieurs candidats à la présidence issus de l'opposition pour ce qui semble être des raisons politiques. Ce n'est pas ainsi qu'un processus électoral doit se dérouler ou qu'une commission électorale indépendante doit fonctionner. Nous saluons par ailleurs le fait que les candidats qui estiment avoir été injustement disqualifiés ont choisi d'utiliser la procédure d'appel à leur disposition. En se conformant aux règles de procédure en vigueur, l'opposition et les organisations de la société civile ne font que souligner un peu plus à quel point la CENI a perdu de son indépendance sous le mandat de M. Nangaa.

Le Président de l'Assemblée nationale continue également de refuser à un parti de l'opposition la possibilité de remplacer son candidat à la CENI, en violation de l'Accord du 31 décembre 2016. Le Ministre de la justice persiste pour sa part à maintenir en détention des dizaines de membres de l'opposition et de militants de la société civile, toujours en violation du même accord. Il faut qu'il y ait un espace politique permettant aux candidats de faire campagne, aux citoyens de se rassembler et aux membres de l'opposition de s'exprimer librement et sans crainte. L'opposition ne doit en aucun cas être victime de violence, d'intimidation, de harcèlement ou être réduite au silence. Les partis politiques doivent être en mesure de concourir sur un pied d'égalité.

Nous ne saurons jamais quelle est la volonté du peuple congolais sans un environnement propice aux élections. Il nous reste 118 jours. Ces problèmes peuvent être résolus. Il y a encore assez de temps pour cela. Il se peut que nos suspicions s'avèrent injustifiées. Mais, au bout du compte, le Gouvernement congolais doit choisir. Les espoirs de plus de 80 millions de Congolais, qui aspirent à la libre détermination, reposent sur les décisions que le Président Kabila et la CENI prendront dans les jours et les semaines à venir. L'heure du choix a sonné. Nous leur demandons de choisir le soutien de la MONUSCO, de choisir des élections libres, équitables et crédibles le 23 décembre et de choisir un transfert pacifique des pouvoirs en janvier 2019, et ce faisant de

faire le choix d'un avenir meilleur pour les prochaines générations de Congolais.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, pour la grande qualité de son intervention et plus largement pour son engagement exemplaire auprès de la République démocratique du Congo. Je remercie également le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Mgr Marcel Utambi, pour son exposé d'une parfaite clarté et dont l'implication est indispensable au succès du processus électoral. Je remercie enfin M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, porte-parole du mouvement Rien Sans les Femmes, pour son combat exemplaire en faveur des femmes en République démocratique du Congo et de leur participation au processus politique et électoral.

Les élections du 23 décembre 2018 constituent un moment historique pour la République démocratique du Congo, devant permettre, pour la première fois dans l'histoire du pays, d'assurer un transfert pacifique du pouvoir. C'est une occasion unique pour le pays de s'engager durablement dans la voie de la paix et de la stabilité. Ces élections sont celles du peuple congolais. La France réaffirme son plein respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo, et encourage le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le bon déroulement du processus électoral et la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes, dans le respect du calendrier et de la Constitution. Le succès de cette étape cruciale dans l'histoire politique du pays relève de la responsabilité et de l'engagement de chacun. Aussi revient-il à l'ensemble des parties prenantes de préserver l'esprit de dialogue et de consensus issu de l'Accord du 31 décembre 2016. Je souhaite insister sur deux conditions indispensables au succès du processus électoral.

La première est que celui-ci doit se dérouler dans un climat de confiance. L'ouverture de l'espace politique et démocratique ainsi que le respect des libertés fondamentales – à commencer par la liberté d'expression et de manifestation – sont indispensables. La France appelle le Gouvernement congolais à lever l'interdiction générale de manifester et à libérer au plus vite les prisonniers politiques, conformément aux mesures de décrispation prévues par l'Accord de la Saint-Sylvestre, justement rappelées à l'instant par Mgr Utambi. À cet égard, le respect des droits de l'homme et des engagements pris par la République démocratique du Congo devant le Conseil des droits de l'homme à



Genève est essentiel. La France encourage également les autorités congolaises à assurer la participation des femmes au processus politique, dont elles demeurent encore trop souvent exclues, comme les chiffres indiqués à l'instant par M<sup>me</sup> Zerrougui le soulignent.

Le respect du calendrier électoral est indispensable. Ce critère déterminera largement la confiance des Congolais. Les élections doivent avoir lieu à la date prévue, conformément à l'engagement de toutes les parties. La France salue l'avancée des préparatifs législatifs et techniques dont témoigne la publication de la liste provisoire des candidats par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), dans la nuit du 24 au 25 août. De plus, nous tenons à saluer à nouveau la décision du Président Kabila de ne pas se représenter, conformément à la Constitution. Pour maintenir cette dynamique positive, toute remise en cause du calendrier électoral doit impérativement être évitée.

La prochaine étape sera désormais l'examen par la Cour constitutionnelle des recours sur les candidatures invalidées par la CENI, qui doivent être déposés ces prochains jours, avant la publication des listes définitives le 19 septembre. Les décisions de la Cour doivent permettre de maintenir un climat de confiance dans le processus électoral, alors que l'inclusivité sera un facteur important dans le succès de cette élection. Par ailleurs, la France respecte pleinement la décision souveraine de la République démocratique du Congo de prendre en charge le financement et la logistique de l'organisation des élections. Elle rappelle néanmoins que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) se tient à la disposition de la République démocratique du Congo pour lui fournir un appui logistique en cas de besoin. Pour cela, il est indispensable que les autorités compétentes transmettent à la MONUSCO les informations nécessaires, afin que cette dernière soit en mesure d'apporter son appui en temps voulu, le cas échéant.

Les questions techniques sont encore en suspens et doivent être réglées. La France renouvelle son appel à la CENI à créer un plus large consensus sur l'utilisation des machines à voter, via notamment un accès et une familiarisation à ces dernières par l'ensemble des citoyens. Par ailleurs, nous encourageons la CENI à mettre en œuvre les recommandations faites par l'Organisation internationale de la Francophonie dans son audit de juin dernier, à commencer par la publication du fichier électoral, alors que 6,6 millions de personnes

y sont inscrites sans empreintes digitales. Loin d'être anecdotiques, ces points techniques constituent un enjeu de crédibilité pour l'ensemble du processus.

La deuxième condition est que ces élections doivent se dérouler dans un climat pacifique. La France reste préoccupée par la situation sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo. Cette situation est susceptible, dans certaines régions, de remettre en cause le processus électoral. Les tensions dans les Kasai ont fait de nombreuses victimes, alors que les experts commissionnés par le Conseil des droits de l'homme ont rapporté des allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Quant à la situation dans l'est du pays, notamment au Nord et au Sud-Kivu, elle demeure extrêmement inquiétante, et est d'autant plus fragile depuis la nouvelle épidémie d'Ebola déclarée le 1<sup>er</sup> août dans le territoire de Beni. La France salue, dans ce contexte, les déploiements de la MONUSCO dans les zones de violence, notamment dans l'est du pays. Il est indispensable de continuer à reconfigurer la MONUSCO pour renforcer la protection des civils. La sécurisation des élections à venir et leur soutien logistique, si les autorités le souhaitent, doivent être la priorité de la MONUSCO sur le court terme.

La France se tient aux côtés de la République démocratique du Congo. Avec ses partenaires du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et de la région, elle continuera à s'engager pour s'assurer que le processus électoral mène à des élections libres, crédibles, transparentes et inclusives. Car au-delà de ces échéances de décembre prochain, c'est l'avenir du pays qui se joue dans les mois à venir. Un avenir dont nous souhaitons qu'il soit marqué par la stabilité, le développement et la paix.†

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et nous remercions de leurs remarquables exposés M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Mgr Marcel Utambi et M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha. Nous voudrions aussi exprimer notre gratitude pour l'importante activité qu'ils déploient dans différents domaines.

Le Pérou suit de près le progrès accompli s'agissant de respecter le calendrier électoral de la République démocratique du Congo, sous la direction du Gouvernement et de la Commission électorale nationale indépendante. Nous tenons à souligner la nécessité de garantir la tenue en décembre prochain d'un processus électoral légitime, démocratique, crédible, inclusif et pacifique. À cet égard, nous nous félicitons

de la décision prise par le Président Joseph Kabila de ne pas chercher à se faire réélire. Nous estimons capital que la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité soient tenus informés du processus de manière à soutenir le Gouvernement et les citoyens congolais dans leurs efforts pour que le processus soit couronné de succès et pour édifier une paix durable.

Ce processus donne bien entendu lieu à une multitude de sérieux problèmes qu'il faut surmonter. Nous croyons nécessaire de fixer d'urgence une date limite pour l'audit de performance des machines de vote, ainsi que pour l'adoption de plans de rechange si ces machines ne fonctionnaient pas correctement ou si des difficultés se posaient dans leur usage. Nous approuvons la proposition avancée par la Conférence épiscopale nationale de charger une équipe d'experts techniques indépendants de vérifier si ces machines fonctionnent correctement. De même, le Gouvernement pourrait mettre à la disposition de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo le soutien logistique dont elle pourrait avoir besoin pour acheminer en temps voulu le matériel électoral. Nous jugeons d'autre part valide la recommandation de l'Organisation internationale de la Francophonie concernant la nécessité de publier promptement la liste des électeurs de manière à permettre de la vérifier et amender le cas échéant et de garantir ainsi le climat de confiance nécessaire dans ce processus.

Tout ceci doit se placer dans un contexte de strict respect par le Gouvernement du libre exercice des droits politiques de tous les groupes politiques et du corps civique, et conformément au code de conduite électoral. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le projet de législation sur les mesures de confiance n'est pas encore envisagé, y compris les projets d'amendements de la loi de 2015 relative aux manifestations publiques. Nous encourageons les autorités congolaises et toutes les parties intéressées à redoubler d'efforts pour promouvoir une large participation des femmes au processus électoral, tant comme candidates qu'électrices, et à la vie politique du pays en général. L'expérience montre que la participation des femmes et des jeunes apporte une contribution décisive à l'édification d'une paix durable sur la base d'une vision commune de l'avenir.

Pour terminer, j'insiste sur l'important appui reçu de la MONUSCO, de l'Union africaine, des organisations sous-régionales et des pays voisins pour faire en sorte que

le processus électoral marque un tournant en direction de la paix, du progrès et du développement dans ce pays.

**M. Volgarev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Zerrougui, de sa mise au point sur la situation en République démocratique du Congo, ainsi que sur l'application de l'accord politique conclu en décembre et sur les préparatifs des élections. Nous avons aussi pris note des déclarations du Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de la représentante de la société civile. Nous regrettons de n'avoir pas pu entendre une déclaration du Président de la Commission électorale nationale indépendante.

Nous convenons que des élections tenues à la date voulue, le 23 décembre, permettraient d'abaisser la tension politique dans le pays. Comme nous croyons le savoir, les préparatifs techniques et législatifs du scrutin de décembre suivent le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante. Nous prenons note des mesures prises à Kinshasa, notamment l'adoption en temps voulu de lois relatives à la répartition des sièges dans les organes législatifs provinciaux et les conseils locaux, ainsi que la publication d'une liste des partis autorisés à disputer les élections et de diverses associations.

Nous nous félicitons de la vérification des listes électorales effectuée sous les auspices de l'Organisation internationale de la Francophonie et du fait que la moitié des partis politiques du pays aient adhéré au code de conduite électoral. Nous prenons note de la déclaration faite par le Président Kabila en juillet devant l'Assemblée nationale, dans laquelle le dirigeant congolais a une fois de plus réaffirmé son engagement de respecter la Constitution nationale.

Enfin, le processus d'inscription des candidats à l'élection présidentielle a tout récemment pris fin. Comme nous le savons, le programme du Front commun pour le Congo nommé un seul candidat, Emmanuel Ramazani Shadary. Nous croyons que cela s'est fait à propos et en temps utile, et nous encourageons les partis d'opposition à s'abstenir de vouloir imposer un programme négatif. Nous appelons nos collègues à ne pas jeter l'opprobre sur la décision de la Commission électorale nationale indépendante d'utiliser des machines de vote électroniques. Nous convenons que pour éviter tout problème dans le processus électoral, Kinshasa doit en garantir le financement durable.

Nous respectons la décision prise par le Gouvernement congolais de se reposer principalement sur ses propres ressources, et nous appelons l'attention sur l'appui logistique que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo peut aussi offrir.

Nous n'excluons pas qu'il puisse être nécessaire d'actualiser la mise en œuvre par les autorités congolaises de mesures propres à accroître la confiance, notamment au sujet des affaires à grand retentissement mentionnées dans l'accord politique qui concernent des figures politiques séjournant en dehors du pays. Mais nous encourageons tous les partis d'opposition à oeuvrer avec Kinshasa et la Commission électorale nationale indépendante aux fins d'éviter toute violence. Il est d'autre part impératif, croyons-nous, de respecter la souveraineté nationale et la législation de la République démocratique du Congo.

À nos yeux, le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans l'organisation et la tenue des élections ne devrait pas outrepasser le mandat délivré dans la résolution 2409 (2017) du Conseil de sécurité. La protection des civils dans le contexte des élections doit être assurée en observant pleinement les principes fondamentaux du maintien de la paix et sans ingérence dans les affaires intérieures de Kinshasa. Nous posons en principe qu'il appartient aux Congolais eux-mêmes de décider de leur propre destin et que l'objectif de la communauté internationale doit être de leur prêter assistance dans les domaines où c'est vraiment nécessaire.

Les élections ne sont pas à elles seules une panacée. Nous devons nous consacrer avant tout à traiter les causes fondamentales de la crise et axer notre action sur la nécessité de continuer à lutter contre les groupes armés illégaux dans l'est du pays, qui continuent de représenter une menace pour la population civile.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion à la demande de plusieurs membres du Conseil, dont les Pays-Bas. Je remercie les intervenants de nous avoir fourni divers éclairages sur la préparation des élections. Je réitère notre soutien à la Représentante spéciale Leila Zerrougui.

J'aborderai aujourd'hui trois points principaux : premièrement, la préparation logistique des élections; deuxièmement, la mise en œuvre de l'Accord de la

Saint-Sylvestre; et, troisièmement, le soutien de la communauté internationale.

S'agissant, tout d'abord, la préparation logistique, le Royaume des Pays-Bas salue la décision du Président Kabila de ne pas briguer de troisième mandat, conformément à la Constitution congolaise. Il s'agit là d'un moment capital dans la préparation des élections. Nous saluons aussi le récent renforcement de l'engagement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et des partis politiques. Nous nous félicitons de la création de cours d'appel provinciales supplémentaires.

Cependant, beaucoup reste à faire en vue de la tenue d'élections libres, crédibles, transparentes et pacifiques. Il est essentiel que toutes les parties aient confiance dans la CENI et dans la préparation des élections. Plusieurs partis politiques ont exprimé leurs préoccupations quant aux étapes clefs. Celles-ci incluent, notamment, la livraison en temps voulu, le stockage et la distribution des machines à voter, ainsi que leur utilisation. En outre, les modalités de l'audit citoyen du fichier électoral ne sont toujours pas clairement fixées. Ce sont là autant de défis importants pour la CENI, et nous encourageons toutes les parties à engager le dialogue afin de résoudre les difficultés. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement congolais a versé une partie du budget électoral. Cependant, il n'en est pas moins essentiel que les fonds restants soient transférés dans les temps. Nous aurions voulu savoir si M. Nangaa pense que le budget électoral sera couvert. Nous réaffirmons la volonté de la communauté internationale d'apporter un soutien logistique. Nous encourageons la CENI et le Gouvernement à déposer les demandes afférentes dans les délais impartis. Nous regrettons que le Président de la CENI, M. Nangaa, ait dû annuler sa participation à la présente séance d'information.

Mon deuxième point concerne l'importance de la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre, qui relève de toutes les parties congolaises qui l'ont signé. Cet accord constitue la seule voie possible pour que le scrutin soit accepté par l'ensemble de la population congolaise. Par conséquent, l'absence persistante d'avancées importantes dans la mise en œuvre des mesures de décrispation suscite de sérieuses préoccupations. Tous les candidats doivent pouvoir participer dans des conditions équitables de concurrence. Le processus électoral doit être inclusif. Six candidats ont été jugés non éligibles par la CENI. Nous appelons toutes les parties prenantes à continuer à faire preuve de la plus

grande retenue pendant que d'éventuelles procédures d'appel sont en cours. Nous exhortons les autorités à veiller à ce que le processus soit inclusif.

Une autre étape primordiale est la libération de tous les prisonniers politiques, y compris les cas emblématiques. Je tiens à préciser que les prisonniers d'opinion, dont les cinq membres de Filimbi, ont été privés de leur droit à un procès équitable.

Le Royaume des Pays-Bas est également très préoccupé par le faible niveau de participation des femmes, comme souligné par M<sup>me</sup> Zerrougui et M<sup>me</sup> Lwashiga Furaha. Avec 12% de candidates, la République démocratique du Congo accuse un retard sur la région. Certains partis politiques n'ont aucune candidate. M<sup>me</sup> Lwashiga Furaha apporte pourtant la preuve que le Congo ne manque pas de femmes leaders. Nous appelons tous les partis à intensifier leurs efforts en vue d'inclure les femmes congolaises dans le processus électoral.

Mon troisième et dernier point concerne la volonté de la communauté internationale de soutenir le peuple congolais. Outre le processus électoral, la lutte contre la nouvelle épidémie d'Ebola dans l'est du Congo nécessite également un soutien international. Combinée aux graves risques de sécurité, cette nouvelle épidémie pourrait facilement évoluer en une autre catastrophe humanitaire. Il est essentiel que tous les États Membres fassent leur possible pour empêcher l'escalade de cette crise. Nous nous félicitons que le Conseil ait l'occasion de discuter de la situation demain matin.

En conclusion, la visite du Conseil en République démocratique du Congo, en octobre prochain, sera une visite de solidarité avec le peuple congolais. Elle aura lieu à un moment clef. Avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres parties prenantes pertinentes, le Conseil continuera à œuvrer avec la République démocratique du Congo tout au long de cette année essentielle. Il n'est pas question de détourner le regard.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Zerrougui, de son exposé éclairant. Je tiens également à remercier le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), Mgr Marcel Utambi, ainsi que la porte-parole de l'organisation Rien

Sans Les Femmes, M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, de leurs déclarations très instructives.

Nous réaffirmons qu'il importe que toutes les parties mettent en œuvre l'accord politique du 31 décembre 2016. À cet égard, nous nous félicitons que le Président Joseph Kabila ait récemment annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat, ce qui constitue une étape importante sur la voie d'un transfert pacifique du pouvoir.

Nous notons également qu'il importe d'organiser des élections régulières, transparentes et ouvertes à tous dans les délais prévus. Ce processus conduit par les Congolais doit se faire dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République démocratique du Congo.

Nous saluons les efforts déployés par les autorités nationales et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour préparer les élections conformément au calendrier électoral, notamment en mettant la dernière main aux listes électorales, ainsi qu'aux listes des candidats aux élections présidentielle et législatives. Nous notons avec satisfaction et encourageons la poursuite des échanges avec la Commission afin de régler les différends avec tous les participants au processus politique.

Nous appelons les autorités congolaises à continuer d'appliquer des mesures visant à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles, et notamment marquées par une participation constructive des femmes. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour ouvrir un dialogue intercongolais constructif et ouvert à tous, réaliser des progrès politiques et renforcer la confiance dans le processus électoral, y compris sur le plan technique. Nous nous félicitons de l'engagement résolu du Gouvernement à assumer pleinement la responsabilité du financement des élections. Nous encourageons les autorités nationales à poursuivre leur coopération avec la Commission aux fins de la fourniture des ressources nécessaires.

Dans le même temps, nous notons que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est disposée à fournir un appui logistique aux préparatifs des élections, et nous encourageons une coopération accrue entre la CENI et la MONUSCO. Il est très important d'éliminer rapidement les difficultés techniques, logistiques et de procédure qui risquent de se faire jour car elles sont susceptibles de compromettre l'issue

des processus politique et électoral. Nous félicitons la MONUSCO d'apporter une aide considérable dans les préparatifs des élections. Il est tout aussi important que les autorités de la République démocratique du Congo prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité pendant les élections, avec l'appui de la MONUSCO.

La République démocratique du Congo entre dans une phase décisive qui va déterminer son avenir. À cet égard, nous appelons toutes les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les États voisins, à continuer de promouvoir les processus politique et électoral pour garantir des conditions favorables à la tenue, dans les délais impartis, d'élections pacifiques, ce qui aura des conséquences positives sur la stabilité de toute la région.

**M. Lie Cheng** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Zerrougui, ainsi que le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), Mgr Marcel Utambi, de leurs exposés. Nous avons par ailleurs écouté attentivement la déclaration prononcée par M<sup>me</sup> Lwashiga Furaha au nom de la société civile.

La paix, la stabilité et le processus politique en République démocratique du Congo ont appelé l'attention de la communauté internationale, en particulier celle des pays de la région. Ces derniers temps, la situation en République démocratique du Congo a été globalement stable, et les préparatifs des élections générales vont bon train. Le Conseil de sécurité doit pleinement reconnaître et appuyer les élections et apporter une assistance constructive au pays. Les élections législatives à venir sont une étape essentielle du processus politique en République démocratique du Congo. L'appui au processus électoral fourni par la communauté internationale doit respecter les besoins véritables du pays et être adapté à la situation réelle sur le terrain. La Chine a toujours considéré qu'une solution politique est le seul moyen de régler les problèmes que connaît la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les pays de la région, en jouant un rôle de premier plan dans les efforts de médiation et en encourageant ces organisations et pays à renforcer leur communication et leur collaboration avec les parties congolaises, par le truchement de leurs canaux respectifs. Il faut en particulier écouter les vues du Gouvernement congolais et respecter sa prise en main

du processus politique, tout en encourageant également toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour retrouver la voie qui mène à un règlement politique par le dialogue et la concertation, et mettre effectivement en œuvre l'accord politique du 31 décembre 2016.

Tout en apportant son assistance à la République démocratique du Congo, la communauté internationale doit veiller à ce que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays soient pleinement respectées. Nous devons l'aider à renforcer ses propres capacités en matière de sécurité, de manière qu'il puisse atteindre la paix et la stabilité en toute indépendance. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit mener ses activités dans le strict respect de son mandat et intensifier les consultations avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

La Chine a toujours joué un rôle actif et constructif en matière de paix et de sécurité en Afrique et a toujours aidé les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Le Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine de 2018 se tiendra à Beijing les 3 et 4 septembre sous le thème « Vers une communauté plus forte avec un avenir commun grâce à une coopération avantageuse pour tous ». Les dirigeants de la Chine et des pays africains se réuniront à Beijing pour examiner leurs futurs plans de coopération et proposer de nouvelles mesures visant à renforcer la coopération globale entre la Chine et l'Afrique.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix en République démocratique du Congo et a participé activement aux opérations de maintien de la paix dans ce pays. Nous avons également fourni une aide humanitaire, notamment des médicaments et des vivres, à ce pays et nous avons participé activement à son développement socio-économique. La Chine est prête à travailler en collaboration avec la communauté internationale afin de continuer à jouer un rôle constructif pour que la République démocratique du Congo puisse parvenir à la paix, à la stabilité et au développement.

**M<sup>me</sup> Wroniecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants, à savoir M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général; Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo; et M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, porte-parole de l'organisation Rien Sans Les Femmes, de leurs exposés édifiants.

Le processus électoral en République démocratique du Congo entre dans sa phase finale. À cet égard, nous saluons la décision prise par le Président Joseph Kabila Kabange de respecter la Constitution de la République démocratique du Congo et de quitter le pouvoir à la fin de l'année.

La tenue des élections en temps voulu est essentielle pour la stabilisation de la République démocratique du Congo. Par conséquent, nous appelons le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante et toutes les parties prenantes à œuvrer de concert en vue de la tenue des élections en décembre, dans le plein respect de la Constitution et de l'Accord du 31 décembre 2016. Une coopération étroite avec la société civile, notamment avec les représentantes des femmes, et la participation des femmes au processus électoral sont essentielles pour garantir la représentation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans les processus de prise de décision à tous les niveaux en République démocratique du Congo. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'organisation Rien Sans Les Femmes pour garantir la participation la plus large possible des femmes aux prochaines élections et pour soutenir les candidates.

Par ailleurs, la Pologne réitère son appel en faveur d'un transfert pacifique et rapide du pouvoir en janvier 2019, conformément au calendrier électoral et à la Constitution congolaise.

Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre effective de l'accord de décembre 2016, notamment les mesures de confiance, et le respect du calendrier électoral sont essentiels pour garantir un processus électoral pacifique et crédible. Le respect des droits fondamentaux de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique, revêt la plus haute importance pour une transition démocratique du pouvoir et la paix et la stabilité de la République démocratique du Congo. Il va sans dire que la situation politique en République démocratique du Congo a des conséquences importantes sur la stabilité de l'Afrique centrale et subsaharienne. Un Congo pacifique et prospère pourrait donner une impulsion non négligeable à l'ensemble du continent.

Enfin, je voudrais réaffirmer notre plein appui à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) :

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs exposés détaillés sur la situation en République démocratique du Congo. Nous saluons leurs efforts inlassables et nous leur exprimons notre plein appui pour les tâches difficiles et importantes qu'ils doivent accomplir avant les élections présidentielle, législatives et provinciales du 23 décembre.

Nous nous félicitons des progrès réalisés pour ce qui est des préparatifs de ces élections sur le plan technique. Le dépôt des candidatures est une étape importante, et nous prenons note de la liste définitive des candidats aux élections présidentielle et parlementaires présentée par la Commission électorale nationale indépendante pendant le week-end. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'annonce faite par le Président Kabila Kabange selon laquelle il respectera la Constitution et ne sollicitera pas un nouveau mandat.

Il faut régler en temps opportun les difficultés techniques qui subsistent. À cet égard, il faut redoubler d'efforts pour garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus politiques. Nous sommes déçus de constater que seul un petit nombre de femmes ont été enregistrées comme candidates aux élections provinciales et législatives. Il faut tirer les enseignements de cet échec pour l'avenir, mais à présent, nous devons concentrer nos efforts sur l'appui aux candidats inscrits et sur la création de conditions permettant aux femmes de participer activement au processus à venir et de voter librement et en toute sécurité le jour de l'élection. Dans le cadre de ces efforts, il faut appuyer et encourager les femmes à participer au processus d'inscription sur les listes électorales et garantir un scrutin exempt de pression, par exemple en garantissant l'accès individuel aux cartes de vote, en informant les individus de leurs droits de vote et en garantissant un accès sûr aux bureaux de vote. En ce qui concerne le soutien aux candidates, il convient d'appuyer les initiatives visant à prévenir les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel et le sabotage sexiste des campagnes des candidates. À cette fin, nous encourageons les autorités nationales et l'ONU à travailler en étroite coordination avec les organisations de la société civile concernées, notamment pour mieux comprendre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent et pour veiller à ce que les citoyens soient bien informés.

Les préparatifs techniques ne suffisent pas pour garantir la tenue d'élections libres, justes et crédibles.

Il faut également remédier à la situation actuelle en matière de sécurité, caractérisée par des niveaux élevés de violence, notamment la violence sexuelle et sexiste, et d'autres violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. Il faut garantir d'urgence l'ouverture de l'espace politique aux partis et à la société civile et respecter la liberté d'expression et de réunion pacifique. À cet égard, la mise en œuvre de mesures de confiance, conformément à l'accord de décembre 2016, demeure d'une importance cruciale. La crédibilité des élections repose sur la confiance de toutes les parties prenantes dans le processus électoral.

Le communiqué conjoint publié en juillet par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité (SC/13430) et le communiqué conjoint publié par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et l'ONU sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération attestent du ferme consensus international en ce qui concerne la République démocratique du Congo. Le message est clair : le monde attend la tenue d'élections crédibles et inclusives en décembre, conduisant à un transfert démocratique et pacifique du pouvoir. Il est essentiel que le Conseil continue de coopérer étroitement et activement avec les acteurs régionaux en vue de la réalisation de cet objectif commun.

L'appui de l'ONU au processus électoral revêt la plus haute importance. La poursuite des démarches de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Zerrougui, en faisant pleinement usage de ses bons offices, demeure essentielle, et nous devons lui apporter notre plein appui. Nous prenons note de l'intention ambitieuse de la Commission électorale nationale indépendante de mettre à disposition les moyens logistiques, et nous encourageons la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à poursuivre ses préparatifs en vue d'aider les autorités dans cette entreprise de grande envergure, le cas échéant. Toutefois, l'appui de l'ONU doit être toujours subordonné à des efforts nationaux visant à garantir la crédibilité du processus.

Enfin, nous sommes très préoccupés par l'épidémie de maladie à virus Ebola qui a éclaté dans le Nord-Kivu la semaine dernière. Comme nous le savons, la situation en matière de sécurité dans cette région est catastrophique, et donne lieu à un environnement opérationnel très complexe pour mener les interventions

nécessaires. Étant donné qu'il s'agit également d'une région très peuplée, où se trouvent plus d'un million de déplacés, avec des frontières internationales, cette situation mérite toute notre attention. Malheureusement, l'expérience concernant cette épidémie en Afrique de l'Ouest en 2014 nous a appris que de telles épidémies peuvent aussi avoir des incidences sur la paix et la sécurité. Par conséquent, la Suède a demandé à l'Organisation mondiale de la Santé de faire le point sur la situation au Conseil de sécurité demain et continuera à suivre cette situation de près.

**M<sup>me</sup> Cordova Soria** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui; le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Mgr Marcel Utembi; et la porte-parole de l'organisation de la société civile Rien Sans Les Femmes, M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, dont nous saluons le travail et celui de son organisation visant à garantir la participation des femmes congolaises à tous les niveaux, en particulier leurs efforts pour garantir la participation des femmes aux prochaines élections.

Nous tenons à souligner les progrès continus faits par la République démocratique du Congo et son engagement à respecter les délais fixés dans le calendrier électoral, en particulier en ce qui concerne ses travaux sur l'enregistrement des candidats d'une manière inclusive en invitant formellement tous les partis politiques à cette fin et en ouvrant ensuite des bureaux de réception et de traitement des candidatures. À cet égard, nous espérons que tous les candidats légalement qualifiés seront en mesure de participer aux prochaines élections dans un environnement transparent, crédible, inclusif et opportun, propice à un transfert pacifique du pouvoir.

Nous félicitons le Gouvernement d'avoir versé des fonds supplémentaires à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour lui permettre de s'acquitter correctement de ses tâches. Nous félicitons également la Commission d'avoir coordonné les questions logistiques et opérationnelles avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et nous les encourageons à poursuivre cette coordination, ainsi que leurs activités de formation de la population à

l'utilisation des machines de vote, en particulier dans les zones reculées.

La communauté internationale doit continuer d'œuvrer au renforcement des capacités du Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de relever les défis posés par la coordination et la logistique des prochaines élections, dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale. Nous réaffirmons que, pour que les élections conduisent effectivement à un transfert pacifique du pouvoir, et afin de désamorcer les tensions dans la sphère politique, les parties doivent mettre en œuvre les mesures de confiance inscrites dans l'Accord du 31 décembre 2016. Une fois de plus, nous appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective.

Le Gouvernement et l'opposition doivent travailler ensemble pour faire avancer ces mesures. Nous appelons toutes les parties à travailler et à collaborer en vue de la tenue d'élections dans lesquelles la participation pleine et effective des femmes et des jeunes est essentielle. Nous devons intensifier nos efforts en veillant à ce que les femmes occupent une place importante dans tous les processus politiques, y compris la prévention, la négociation, la médiation et la consolidation de la paix. La création de sociétés qui favorisent l'équité entre les sexes rend les processus de paix inclusifs et mène à une paix durable; tant que les femmes ne sont pas les principaux acteurs de ces processus, nous ne parviendrons pas à une véritable paix.

Nous nous félicitons de la coopération d'organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs dans la préparation des élections. Nous les encourageons à continuer à travailler ensemble, en étroite coordination avec le Gouvernement. De même, nous saluons le travail de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la MONUSCO, qui ont apporté un soutien positif à la tenue d'élections, et nous les encourageons à poursuivre leur coopération avec la Commission électorale nationale indépendante.

Nous sommes convaincus que le peuple et les institutions congolaises sont ceux qui doivent prendre des décisions sur l'avenir de leur pays. Nous considérons qu'il s'agit là d'un facteur décisif pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement en République démocratique du Congo. De même, nous pensons que

pour parvenir à un changement structurel conduisant à la stabilisation et au renforcement de l'état de droit en République démocratique du Congo, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit, dont l'une est l'absence de contrôle sur les ressources naturelles. L'administration souveraine de la richesse nationale est primordiale pour la stabilité et la primauté du droit.

Enfin, nous exprimons notre solidarité avec les victimes de l'épidémie d'Ebola et félicitons les autorités congolaises, la communauté internationale et l'Organisation mondiale de la Santé pour leur réponse rapide face à cette crise sanitaire.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) :  
Tout d'abord, nous remercions les intervenants d'aujourd'hui – M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Mgr Utembi et M<sup>me</sup> Lwashiga Furaha – pour leurs excellentes présentations.

La séance d'aujourd'hui fait suite à l'annonce faite par le Président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila Kabange, qu'il ne se présentera pas aux élections prévues pour le 23 décembre. Nous nous félicitons de cette mesure positive, ainsi que d'autres mesures prises dans le processus politique, notamment l'enregistrement des candidats aux élections présidentielles et législatives et le respect manifesté par le Président Kabila pour la Constitution et l'accord politique du 31 décembre 2016. Compte tenu des mesures positives prises récemment en République démocratique du Congo et du fait que nous sommes à quatre mois de l'élection présidentielle, nous espérons qu'elle se tiendra à temps et sans délai.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer le contenu de la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité (SC/13455) le 13 août, qui souligne qu'il est important que la classe politique congolaise et les institutions chargées d'organiser les élections restent déterminées à assurer le succès du reste du processus électoral, conduisant à un transfert pacifique du pouvoir, conformément à la Constitution et à l'Accord du 31 décembre 2016. La déclaration appelle également les parties prenantes congolaises à créer toutes les conditions nécessaires pour assurer un environnement propice à la conduite pacifique et inclusive des activités politiques et que les élections se déroulent dans des conditions de transparence et de liberté. Elle appelle également à la participation de tous les Congolais au processus. Elle réaffirme l'importance des mesures de confiance et du respect des droits fondamentaux et du calendrier électoral.



Compte tenu de ces préparatifs, nous encourageons le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante à demander à la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo de fournir un appui logistique et technique, d'autant plus que le Gouvernement a l'intention d'utiliser les machines de vote le jour du scrutin pour la première fois.

En conclusion, je voudrais souligner que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées. C'est un grand pays, en termes de population et de superficie, très riche en ressources naturelles. C'est un pays qui peut être considéré comme le pouls du continent africain et des pays voisins. Sa stabilité politique a un impact sur celle des pays voisins et de la région dans son ensemble.

Une collaboration étroite avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres parties prenantes de la région contribuerait à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et au succès du processus électoral.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, pour son exposé détaillé et pour les efforts qu'elle déploie en tant que Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous remercions également Mgr Marcel Utembi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, et M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha, porte-parole de l'organisation de la société civile Rien Sans les Femmes, pour leurs mises à jour respectives sur la situation actuelle en République démocratique du Congo, en particulier les préparatifs des élections de décembre 2018.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois pays africains représentés au Conseil de sécurité, dont le groupe est actuellement coordonné par la Guinée équatoriale.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la République démocratique du Congo se trouve à un moment critique. Tout en réaffirmant la souveraineté du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de ses institutions, de sa direction du processus électoral et de sa responsabilité ultime de conduire efficacement le processus, le Conseil de sécurité doit suivre de près

l'évolution de la situation dans le pays en vue d'assurer le succès des élections en décembre. Nous nous félicitons des récents jalons franchis et des succès enregistrés, notamment l'achèvement pacifique de l'inscription des électeurs, la nomination des membres de la Cour constitutionnelle et la création d'autres cours d'appel provinciales là où elles n'existaient pas auparavant. De fait, l'achèvement de l'inscription des candidats à l'élection présidentielle à venir représente déjà en soi un événement historique. À cet égard, nous tenons à remercier le Président Joseph Kabila de sa contribution au bon déroulement de l'inscription des candidats à l'élection du nouveau Président de la République démocratique du Congo. Nous recommandons aux institutions et autorités compétentes de la République démocratique du Congo de régler dans les plus brefs délais les problèmes restants en lien avec les mesures de confiance.

Nous notons avec préoccupation le faible nombre de candidates inscrites – 12 % seulement – et espérons qu'elles recevront l'appui nécessaire durant la période précédant les élections afin de garantir une participation significative des femmes au système politique du pays. Comme nous le savons tous, le succès des élections en République démocratique du Congo dépendra de l'ouverture du processus électoral, ainsi que de l'engagement de tous les acteurs politiques, à qui nous demandons de rejeter toutes les formes de violence, de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation pour éviter une escalade des tensions. C'est pourquoi nous recommandons au Gouvernement congolais et à tous les acteurs concernés de travailler dans un esprit de coopération et de bonne volonté pour rendre possible le moment historique que sera le premier transfert pacifique du pouvoir politique dans le pays. Les acteurs congolais doivent définir des objectifs communs et bien mérités pour permettre au pays d'aller de l'avant.

Dans cet esprit, la capacité de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à respecter le calendrier électoral restera la priorité pour garantir un processus électoral pacifique, crédible et transparent. Il s'agit là d'un facteur capital et déterminant pour garantir des résultats positifs qui conduiront à un transfert démocratique du pouvoir politique en République démocratique du Congo. C'est pourquoi il ne faut ménager aucun effort pour mettre en œuvre le calendrier électoral. Des mesures devront être prises, notamment par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique

du Congo (MONUSCO), contre tous les fauteurs de troubles, ces forces délétères dont l'action menace la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre et la tenue des élections. Dans l'intervalle, le facteur le plus important dans la préparation des élections est l'application de l'Accord, qui est le seul moyen viable d'apaiser les tensions. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement, les parties prenantes et les acteurs nationaux à poursuivre leurs efforts afin de créer les conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques dans le respect de la Constitution de la République démocratique du Congo et de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

En ce qui concerne le financement et l'appui logistique et technique pour les élections, tous les besoins devront être satisfaits par les institutions de la République démocratique du Congo. À cet égard, il faudra, le moment venu, dissiper une fois pour toutes les doutes concernant l'utilisation des machines à voter et toutes les questions connexes, notamment le transport et la formation du personnel ainsi que l'approvisionnement en énergie. Nous espérons que l'appui logistique de la MONUSCO, dont la mise à disposition est prévue pour le 26 juillet, sera utilisé en temps utile. Nous nourrissons aussi l'espoir que les autorités congolaises utiliseront les installations appropriées pouvant contribuer au succès de l'organisation d'élections crédibles et transparentes.

Nous soulignons qu'un climat adéquat doit être en place pour assurer le succès de ces élections. C'est pourquoi l'adoption et la mise en œuvre des mesures de confiance sont essentielles. À cet égard, nous sommes préoccupés par les divergences qui persistent quant au fonctionnement et à l'utilisation de machines à voter et des listes électorales. Ces divergences et d'autres pourraient saper gravement la crédibilité de l'ensemble du processus électoral, si ces questions ne sont pas réglées de façon appropriée avec le sérieux requis pendant la période préélectorale. Les conséquences pourraient être catastrophiques étant donné les différents scénarios possibles après les élections. Il est donc impératif d'adopter des mesures de prévention et de soutien pour garantir l'instauration et la consolidation d'une paix durable dans le pays. La CENI doit en particulier lancer des campagnes de sensibilisation destinées à tous les acteurs et à l'opinion publique afin d'instaurer la confiance à l'égard de ces machines.

Comme on le voit très bien à la lecture du rapport du Secrétaire général (S/2018/762, annexe), il faut s'attaquer au problème que constitue l'absence de

progrès tangibles dans la mise en œuvre des mesures de confiance. C'est la condition *sine qua non* du succès des élections. Il y a déjà eu un précédent dans le cadre duquel la CENI et les partis politiques se sont engagés dans un dialogue constructif. Si nous nous félicitons de ces initiatives, nous exhortons tous les acteurs à poursuivre sur la même voie pour relever les défis futurs.

Les activités des mois à venir seront décisives pour les préparatifs des élections de 2018, et il est absolument impératif que toutes les parties congolaises prennent les engagements nécessaires en vue de maintenir un dialogue continu et préserver le consensus afin de faciliter la tenue pacifique des élections. À cet égard, il est important que le Conseil envoie un message clair et unifié à tous les acteurs politiques congolais.

Il est également essentiel d'insister sur la nécessité d'améliorer la coordination entre l'ONU, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres partenaires internationaux et régionaux afin de garantir un soutien plus cohérent et plus efficace à la République démocratique du Congo. La prochaine visite du Conseil de sécurité dans le pays, qui est prévue pour le mois d'octobre, est une initiative dont nous nous félicitons vivement. Nous comptons sur la participation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à cette visite.

La paix en République démocratique du Congo ne sera possible que si l'on s'attaque aux causes profondes de la crise, notamment la question épineuse du financement des différents groupes armés qui opèrent dans le pays et qui ont conduit ce vaste et beau pays si riche à connaître des situations très difficiles. Les ressources du pays doivent être utilisées aux fins du développement de son immense potentiel et dans l'intérêt de sa population.

Pour terminer, en ce qui concerne l'Ebola, nous avons appris avec soulagement il y a six semaines environ que la dernière épidémie avait été endiguée, mais une nouvelle épidémie vient d'éclater, ce qui nous préoccupe particulièrement. Nous espérons qu'elle sera maîtrisée rapidement et de façon définitive et que cette situation n'aura pas d'incidence ni sur les préparatifs ni sur la tenue des élections.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je tiens moi aussi à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Leila Zerrougui, Mgr Marcel Utambi et M<sup>me</sup> Solange Lwashiga Furaha

de leurs exposés vraiment très utiles. Je pense que tous les membres du Conseil ont pu profiter de leurs interventions. Je remercie également la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de tout le travail qu'elle accomplit pour tenter de rétablir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

Je voulais simplement dire que je pense que, à ce stade crucial, il est important que le Conseil de sécurité reçoive des informations de la part des principaux acteurs et nous regrettons donc, à l'instar d'autres orateurs, que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République démocratique du Congo n'ait pas été en mesure de se joindre à cette réunion d'information.

Nous partageons les préoccupations concernant la participation des femmes qu'ont exprimées si clairement en particulier les représentants de la Bolivie et de la Guinée équatoriale après avoir entendu l'exposé de M<sup>me</sup> Furaha. Nous avons pris note des progrès liés au calendrier électoral, de la clôture du processus d'inscription des candidats à l'élection présidentielle et de la confirmation selon laquelle le Président Kabila Kabange ne briguerait pas un troisième mandat. Comme d'autres l'ont dit, il s'agit d'une étape décisive qui contribuera à garantir que la tenue d'élections crédibles et inclusives en décembre conduise au premier transfert démocratique et pacifique de pouvoir dans le pays. Ce sera un accomplissement remarquable, mais encore précaire.

L'Ambassadrice Haley l'a très bien dit, nous sommes à quatre mois des élections et il y a un long chemin à parcourir. Ce n'est pas seulement une question de calendrier; il s'agit de créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières. Nous nous associons aux autres orateurs qui ont appelé le Gouvernement à mettre en œuvre l'Accord de la Saint-Sylvestre dans sa totalité, notamment en adoptant des mesures de confiance afin de démontrer sa crédibilité et son potentiel en termes de gouvernement. Nous exhortons également l'opposition à participer de façon constructive. Le processus électoral doit être transparent et répondre sans délai aux préoccupations de la société civile congolaise. Je voudrais faire trois remarques à cet égard.

Premièrement, nous demandons à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de clarifier les protocoles électoraux afin de permettre une observation

efficace et de répondre aux inquiétudes concernant les listes électorales et les machines à voter. De nombreux représentants aujourd'hui ont énuméré dans le détail les difficultés qui se posent à cet égard et nous partageons leurs préoccupations.

Deuxièmement, nous notons que la CENI a refusé l'assistance logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en vue d'organiser les élections, et nous demandons donc instamment à la CENI de clarifier son plan logistique ou d'accepter d'urgence l'assistance de la MONUSCO.

Troisièmement, la participation de tous est un élément fondamental pour susciter la confiance dans les élections. Or nous constatons avec préoccupation que plusieurs partis d'opposition n'ont pas confiance dans le processus électoral à la suite de la publication de la liste provisoire des candidats à la présidence. Les élections doivent être totalement ouvertes à tous et toute la population congolaise doit pouvoir y participer.

Il est clair que la République démocratique du Congo est confrontée à de nombreux défis, et que ces défis ont eu des effets dévastateurs sur la population. Plusieurs orateurs ont mentionné aujourd'hui les violations des droits de l'homme enregistrées dans tout le pays, le lien entre l'incertitude politique et l'instabilité ainsi que d'autres facteurs de violence, que l'épidémie actuelle d'Ebola risque d'exacerber. Nous partageons ces préoccupations et espérons qu'on pourra y remédier. Je demande une nouvelle fois que l'Accord de la Saint-Sylvestre soit pleinement mis en œuvre. Des retards dans les élections et la méfiance de la population ne feraient qu'aggraver le risque de violence. Cela n'aurait pas qu'un effet sur la République démocratique du Congo, mais risquerait également de déstabiliser la région tout entière.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita Wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Au moment où votre présidence du Conseil s'achève, Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour la manière dont vous avez conduit les débats au cours de ce mois d'août et de vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser cette séance qui porte sur l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo, mon pays. Je

voudrais également profiter de cette opportunité pour exprimer les remerciements de ma délégation à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt et le soutien continus qu'ils ont toujours portés à la situation de mon pays.

Après avoir suivi les différentes interventions des orateurs qui m'ont précédé, il me semble important, au nom de mon gouvernement, d'exposer notre perception de la situation qui fait l'objet de nos discussions. Avant de poursuivre mon propos, je voudrais présenter les excuses du Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui, en raison de son agenda fort chargé, n'a pas pu répondre à l'invitation du Conseil.

Pour revenir à notre sujet du jour, comme nous l'avons signalé le mois passé au Conseil (voir S/PV.8318), le processus électoral a suffisamment évolué. Il vient de franchir au jour d'aujourd'hui l'étape du dépôt des candidatures. Il y a lieu de préciser à ce sujet que la CENI a réceptionné 19 437 dossiers de candidatures pour les élections provinciales, 15 222 pour les élections législatives et 25 pour l'élection présidentielle.

Concernant particulièrement l'élection présidentielle, comme les membres l'ont suivi, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, a tenu sa parole, se conformant ainsi à sa déclaration de respecter la Constitution du pays, faite bien avant le début du processus électoral et répétée au fur et à mesure que celui-ci allait son bonhomme de chemin.

Après le dépôt des différentes candidatures, la CENI a, conformément à la loi, procédé à leur examen à l'issue duquel ont été déclarés irrecevables les dossiers de ceux des candidats ne remplissant pas les conditions prescrites par la loi. Ainsi, pour nous limiter au seul cas de l'élection présidentielle, sur les 25 candidatures enregistrées par la CENI, six n'ont pas été retenues. Comme les membres peuvent s'en rendre compte, le processus a atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière et nous rapproche de plus en plus de son point d'arrivée.

En dépit des efforts énormes et très appréciables fournis par le Gouvernement et la CENI pour atteindre le résultat auquel le processus est parvenu aujourd'hui, certains parmi les membres du Conseil continuent à se montrer sceptiques et à se poser des questions, parmi lesquelles cinq me semblent particulièrement importantes et méritent un éclaircissement de notre part. Il s'agit des questions relatives à la machine à

voter, aux 6 millions d'électeurs potentiels enregistrés sans empreintes digitales, au financement des élections, à la logistique et à la décrispation du climat politique.

S'agissant de la machine à voter, la CENI est consciente des appréhensions que soulèvent certains des membres. Les Congolais eux-mêmes les ont aussi soulevées. C'est pour faire face à cette situation en vue de renforcer la confiance et de dissiper le doute que la CENI a entrepris depuis plusieurs mois une campagne de sensibilisation et de vulgarisation sur l'utilisation desdites machines. Cette campagne, qui a débuté avec les partis et regroupements politiques de l'opposition et de la majorité ainsi que la société civile, se poursuit aujourd'hui au niveau de l'arrière-pays avec la population rurale. Comme nous l'avons déjà souligné devant le Conseil, lors de la séance du 26 juillet, bien qu'appelée à tort « machine à voter », celle-ci ne votera pas en lieu et place de l'électeur. Son rôle est d'imprimer le bulletin de vote que l'électeur sera appelé à glisser dans l'urne. En tout état de cause, ma délégation tient à rassurer le Conseil quant au fait que la CENI reste ouverte et pourra lui fournir toutes les précisions qu'il souhaiterait obtenir d'elle sur les aspects techniques liés à l'utilisation de ces machines.

Pour ce qui est des 6 millions d'électeurs enregistrés sans empreintes digitales, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui a effectué l'audit du fichier électoral et qui a constaté cette situation, a formulé des recommandations pour l'amélioration dudit fichier. La CENI y travaille. Il est important aussi de préciser ici que l'OIF a souligné dans ses conclusions que cette situation ne remettait pas en cause la qualité d'électeur des personnes concernées. En effet, l'OIF affirme à ce sujet dans ses conclusions ce qui suit :

« la présence d'électeurs sans empreintes à hauteur de 16,6%, repartis sur l'ensemble du territoire national, ne remet pas pour autant en cause, conformément à la loi, leur qualité d'électeur ».

En fin de compte, il est important de souligner ici que l'audit réalisé par l'OIF est le résultat de la volonté du Gouvernement et de la CENI dans le but d'assurer la transparence du processus pour sa crédibilité.

Concernant le financement des élections et la logistique, la détermination du Gouvernement de poursuivre les efforts engagés pour conduire le processus jusqu'à son terme avec le seul financement du pays demeure. Comme nous l'avons toujours souligné,

notre pays reste ouvert aux apports d'autres partenaires, pourvu que ceux-ci soient fournis sans conditionnalités et se fassent dans le respect de sa souveraineté.

Enfin quant à la décrispation du climat politique, pour ne pas revenir sur des explications qui ont déjà été fournies dans nos précédentes interventions, il nous semble important de nous résumer en disant que le Gouvernement a déjà pris une série des mesures pour répondre aux exigences formulées dans l'accord politique du 31 décembre 2016 en rapport avec la libération des prisonniers dits politiques. Ceux qui faisaient partie de cette catégorie ont été effectivement mis en liberté. Les cas restés pendants, dits emblématiques, que nous avons aussi souvent évoqués devant le Conseil, concernent des personnes qui se sont rendues coupables d'infractions de droit commun.

Les membres conviendront avec nous que les pouvoirs publics, qui sont censés protéger les plus faibles et promouvoir l'état de droit et l'égalité des citoyens devant la justice, ne peuvent interférer dans ce genre de situation sans violer la Constitution en créant dans le pays une justice à double vitesse.

Je ne peux clore sur ce point sans revenir sur celui concernant les cas de contestation que pourraient engager ceux des candidats dont les dossiers ont été déclarés irrecevables. Ma délégation tient à informer le Conseil que les élections s'organisent dans tous les pays du monde sur la base d'une loi électorale, qui définit les conditions que doivent remplir les candidats. Il en est de même pour la République démocratique du Congo. Il est donc normal que les candidats qui n'ont pas rempli les conditions prescrites par la loi ne soient pas retenus. Comme certains des membres du Conseil l'ont reconnu, ces candidats ont la possibilité d'introduire leur recours, d'ici le 19 septembre 2018, devant les juridictions compétentes pour être rétablis dans leurs droits. Mais dans le cas contraire, mon gouvernement saurait gré au Conseil et à la communauté internationale de demander aux candidats malheureux d'accepter la rigueur de la loi et de respecter les lois et la Constitution du pays, comme l'a fait le Président Kabila.

Le peuple congolais tient aux élections qui, comme les membres le savent, auront lieu le 23 décembre 2018. Le Gouvernement et la CENI y travaillent pour qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions, dans la transparence et dans un climat apaisé. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec l'engagement de tous les

acteurs politiques, toutes tendances confondues, qui doivent s'abstenir de tous propos et comportement de nature à créer un climat des tensions et à provoquer le désordre. Le Gouvernement attend donc de tous les acteurs politiques du pays qu'ils puissent accompagner ce processus de manière constructive par des actions positives. Le Gouvernement attend aussi le même comportement des partenaires internationaux. À cet égard, ma délégation se permet de relever ce qui suit.

Le processus électoral en République démocratique du Congo a beaucoup souffert de nombreuses ingérences et interférences de l'extérieur, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Cet état de choses n'a pas nécessairement fait avancer le processus. Ce qui a eu, entre autres, pour conséquence, le report des élections, dont on a fait malheureusement porter la responsabilité à une seule personne : le Président Kabila. Le processus a aussi souffert de la crise de confiance entretenue par des suspicions qui ont été inoculées aux Congolais, si bien que ceux-ci se sont mis à douter d'eux-mêmes au point de se comporter en sceptiques devant la promesse solennelle de respecter la Constitution faite par le Chef de l'État. Ma délégation estime que la communauté internationale, qui a sa part de responsabilité dans cette situation, doit adopter un langage mesuré et posé pour aider à dissiper cette crise au stade actuel du processus. Les résultats obtenus jusqu'ici par la CENI doivent nous inciter à faire confiance à cette institution et la laisser poursuivre sa mission jusqu'au bout en évitant d'interférer dans son travail par des considérations qui relèvent beaucoup plus de la spéculation que de la réalité. Les contributions positives pour l'amélioration du processus sont les bienvenues. Elles doivent se faire dans le respect mutuel entre partenaires.

Enfin, depuis la concrétisation de la promesse du Chef de l'État de respecter la Constitution, la situation politique, aussi bien dans le pays qu'au niveau de la communauté internationale, semble connaître un moment de répit. Notre souhait est de voir cette situation durer pour permettre, pour la première fois de l'histoire de notre pays, une transition pacifique du pouvoir au sommet de l'État congolais. Dans cette perspective, le Gouvernement et le peuple congolais comptent aussi sur les Nations Unies, plus particulièrement le Conseil de sécurité, organe qui a dans ses missions la responsabilité de garantir la paix et la sécurité internationales.

*La séance est levée à 11 h 55.*